



**TERMES DE REFERENCE**

**EVALUATION FINALE**

**Nom du programme : Programme HI cofinancé par la DGD au  
Rwanda**

**Dates de mise en œuvre : Janvier 2017 – Décembre 2021**

*Rédacteur : Coordinateur Opérationnel Inclusion*

*Date de rédaction : Juillet 2021*

## 1. Informations générales

### 1.1. Sur Humanité & Inclusion

Handicap International est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale, qui intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, HI agit et témoigne, pour répondre à leurs besoins essentiels, améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux. Créé en 2009, la Fédération Handicap International regroupe huit associations nationales, fondées entre 1982 et 2006 : Allemagne, Belgique, Canada, États-Unis, France, Luxembourg, Royaume-Uni et Suisse. La Fédération est chargée de la mise en œuvre des missions sociales du réseau dans une soixantaine de pays.

### 1.2. Sur Humanité & Inclusion dans le pays/région

La Fédération Handicap International est présente au Rwanda depuis 1994. Depuis janvier 2018, elle met en œuvre ses programmes sous le nom opérationnel de Humanity & Inclusion (HI). En partenariat avec les organisations de la société civile et les structures publiques, HI a pour objectif de promouvoir et soutenir les politiques et initiatives visant à prévenir les causes de vulnérabilité et de handicap et à favoriser la protection et l'inclusion des personnes vulnérables.

Elle intervient dans 3 principaux axes d'intervention qui constituent les piliers de son cadre opérationnel depuis 2013 ; qui contribuent aux objectifs de développement durable consistant à ne laisser personne derrière:

- L'axe (1) Prévention, Santé et Réadaptation porte sur la prévention et la prise en charge de l'épilepsie, la santé maternelle, néonatale et infantile, la santé mentale communautaire et l'accès universel aux services de santé et de réadaptation.
- L'axe 2 / Inclusion Socio-économique et Participation Citoyenne se focalise sur les actions de participation citoyenne et socio-économique via une approche de développement local inclusif, d'éducation inclusive, d'appui aux institutions pour la prise en compte du handicap et au secteur associatif pour promouvoir les droits des personnes vulnérables.
- L'axe 3/ Protection contre les violences liées au genre, à l'âge et au handicap développe des actions de prévention des violences liées au genre, à l'âge et au handicap et de protection des réfugiés par les actions d'inclusion du handicap et de santé mentale et soutien psychosocial.

Cofinancé par la DGD, le programme quinquennal en cours (2017-2021) est centré sur trois objectifs spécifiques (OS) / Outcomes : (1) la santé maternelle, néonatale et infantile et lutte contre l'épilepsie (SMNI-EPI), (2) le développement local inclusif / réadaptation à base communautaire (DLI/RBC) et (3) la réadaptation fonctionnelle (READ). Il a pour objectif d'améliorer l'offre de services sociaux, d'autonomiser les personnes handicapées et leurs familles, et de rendre les communautés plus inclusives. Mis en œuvre avec les partenaires opérationnels et techniques et en collaboration avec les parties prenantes, le programme vise (1) l'amélioration de la prévention, la détection et la prise en charge de l'épilepsie, l'intégration de celle-ci dans la SMNI et l'inclusion des personnes atteintes d'épilepsie dans les communautés, (2) l'amélioration de l'accès aux services pour les personnes handicapées dans les secteurs éducation, emploi, sports et loisirs et (3) la diversification de l'offre de services en réadaptation et l'amélioration de l'accessibilité aux soins et de leur qualité.

## 2. Contexte de l'évaluation

### 2.1 Présentation du programme à évaluer

Intitulé du programme	Programme DGD au Rwanda avec trois composantes : (1) Santé maternelle, néonatale et infantile et lutte contre l'épilepsie ; (2) Développement Local Inclusif / Réadaptation à Base Communautaire; (3) Réadaptation Fonctionnelle.
Dates de mise en œuvre	1 <sup>er</sup> janvier 2017 - 31 décembre 2021
Localisation/Zones d'intervention	Ville de Kigali (districts Gasabo et Kicukiro) ; Province du Sud (district Nyanza) ; Province de l'Ouest (districts Karongi, Rutsiro, Rubavu, Nyabibu, Ngororero, Nyamasheke) ; Province de l'Est (district Kayanza)
Partenaires opérationnels	<p><u>OS 1/Santé maternelle, néonatale et infantile &amp; lutte contre l'épilepsie- SMNI &amp; EPI :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Global Epileptic Connection–GECO</li> </ul> <p><u>OS 2/ Développement Local Inclusif (DLI) / Réadaptation à Base Communautaire -DLI/RBC :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Troupe de personnes handicapées "Twuzuzanye" – THT</li> <li>2. Association Générale des Handicapés du Rwanda – AGHR</li> <li>3. Action for Inclusive Education Development Rwanda – AIEDR</li> <li>4. National Union of Disability's Organisations of Rwanda – NUDOR</li> </ol> <p><u>OS 3/ Réadaptation Fonctionnelle-READ :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. College of Medicine and Health Sciences – CMHS</li> <li>2. Rwanda Occupational Therapy Association – RWOTA</li> <li>3. Hôpital de District de Masaka</li> <li>4. Hôpital de district de Murunda</li> <li>5. Home de la Vierge des Pauvres (HVP) Gatagara</li> </ol>
Groupes Cibles	<p><u>SMNI &amp;EPI</u> : personnes épileptiques ; parents d'enfants épileptiques ; enfants épileptiques de 0 à 6 ans ; femmes enceintes ; nouveau-nés ; groupes psycho éducatifs ; personnel du partenaire GECO ; organisation rwandaise contre l'épilepsie-ORCE, GECO, associations de personnes atteintes d'épilepsie ; Bureau National des Personnes Epileptiques et les Divisions de Santé Maternelle et Infantile et santé mentale du Rwanda Biomedical Center-RBC.</p> <p><u>DLI/RBC</u> : personnes handicapées et leurs familles, personnes accompagnatrices/soignantes, volontaires de la communauté, élus et responsables administratifs ; groupes de PH, coopératives de PH, organisations à base communautaires et OPH, ministères.</p>

	<p><u>READ</u> : Le département d'ergothérapie du CMHS, RWOTA, services de réadaptation de Murunda et Masaka, 10 services de réadaptation identifiés comme lieux de stage, agents de santé communautaires (ASC)/ agents de santé maternelle (ASM) de la zone d'intervention, parents d'enfants handicapés, usagers des services de réadaptation fonctionnelle, mutuelles de santé &amp; assurances, institutions étatiques : Ministère de la Santé, (Minisanté), Ministère de la Fonction Publique et du Travail (Mifotra), Ministère de l'Administration Locale (Minaloc), RBC, la société civile et la population rwandaise</p>
Budget du programme	4.582.408,46 €

Objectifs du projet	<p>OS1 : La prévention, la détection et la prise en charge de l'épilepsie est améliorée, intégrée dans la SMNI et la participation sociale des personnes atteintes d'épilepsies ainsi que de leurs familles au sein de leurs communautés est plus grande.</p> <p>OS2 : Assurer aux personnes handicapées un meilleur accès aux services d'éducation, emploi, sports et loisirs.</p> <p>OS3 : L'offre de service de réadaptation est diversifiée, plus accessible et de meilleure qualité.</p>
Résultats attendus et indicateurs	Voir tableau en annexe 1
Principales activités mises en œuvre	Voir tableau en annexe 1

Le programme comprend un cadre logique (CL) décliné en objectifs spécifiques, résultats attendus, indicateurs et principales activités mises en œuvre qui sont repris dans l'annexe 1 des présents termes de référence (TDR). Il dispose aussi d'une Théorie du Changement. (TOC) qui est disponible en annexe 2. Détaillée dans le document de projet, la TOC indique les chemins de changements pour atteindre la finalité du programme qui est **la qualité de vie améliorée pour toutes et tous**. Comme pour le CL, elle fait partie des documents de référence du programme dont l'évaluateur doit prendre connaissance pour une meilleure compréhension de l'intervention.

## 2.2 Justification de l'évaluation

En 2019, année 3 du programme, une évaluation intermédiaire externe a été réalisée sur la base des engagements de HI auprès de la Direction Générale du Développement (DGD) du Royaume de Belgique. Elle a permis d'analyser les avancées par rapport aux engagements de HI concernant (1) la mise en œuvre d'actions liées aux thèmes transversaux (genre, environnement, innovation / digitalisation, accessibilité de tous) et à certains critères du Référentiel Qualité de HI, en particulier **l'efficience, la redevabilité, la participation, les synergies et la coopération** afin de s'améliorer davantage (2) les synergies et complémentarités internes et externes et (3) les priorités pour la période 2022-2026.

Le programme 2017-2021 est dans sa dernière année de mise en œuvre. Outre que l'évaluation finale externe répond aux besoins de la politique de HI en matière de planification, suivi et évaluation et aux engagements auprès de la DGD, il s'avère nécessaire de mesurer la mise en œuvre des actions retenues dans le cadre des recommandations de l'évaluation intermédiaire, d'établir le niveau d'atteinte des

objectifs de chacun des 3 OS du programme et de renseigner la prise en compte des résolutions des dialogues institutionnels et stratégiques avec la DGD de 2019, 2020 et 2021.

Au vue de ce qui précède, l'évaluation finale externe portera principalement sur le niveau de réalisation des actions retenues par HI lors de l'évaluation intermédiaire, une vue globale et comparative de l'atteinte des objectifs des trois OS et une analyse des enjeux liés aux synergies et complémentarités et aux résolutions des dialogues avec la DGD.

### 3. Objectifs de l'évaluation

#### 3.1 Objectifs et attentes générales de l'évaluation

HI a des engagements envers la DGD, les partenaires techniques et de mise en œuvre et les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. Ces engagements sont concrétisés dans les documents de référence du programme (fiche pays, conventions de partenariat, outil de planification, suivi et évaluation, justifications morales, compte rendus, ...). Comme HI, tous ces acteurs attendent une analyse comparative du niveau d'atteinte des objectifs, de la mise en œuvre des engagements et des leçons apprises sur la période de mise en œuvre afin d'améliorer le processus de gestion de projet.

Ainsi, l'objectif général est d'évaluer la mise en œuvre des engagements du programme envers la DGD et des actions liées aux 5 critères issus du Référentiel Qualité de HI (1. Efficience, 2. redevabilité, 3. participation, 4. synergies et 5. coopération) afin d'identifier des améliorations à mettre en place dans le prochain accord-cadre avec la DGD et autres interventions de HI dès l'année 2022.

#### 3.2 Objectifs spécifiques

L'évaluation finale concerne toute la durée du programme (janvier 2017 - décembre 2021). Elle couvrira les 10 districts d'intervention (Gasabo et Kicukiro en Ville de Kigali, Nyanza en province du Sud, Karongi, Rutsiro, Rubavu, Nyabibu, Ngororero et Nyamasheke en province de l'Ouest et Kayonza en province de l'Est) et le niveau central.

L'évaluation finale se focalisera sur (1) l'atteinte des résultats au niveau des 3 objectifs spécifiques et (2) les 5 critères de qualité du Référentiel Qualité de HI (efficience, redevabilité, participation, synergies et coopération) qui ont été identifiés par les autoévaluations annuelles des équipes de HI comme prioritaires pour que HI améliore ses pratiques de gestion de projet.

Pour cette évaluation finale, HI a fixé les objectifs spécifiques suivants :

- 1) Apprécier le niveau de réalisation des résultats et activités de chaque OS du programme sur la base de la proposition soumise à la DGD et de la mise à jour annuelle issue de la justification morale de l'année 2020, des engagements auprès des partenaires techniques et de mise œuvre et des parties prenantes. Une attention particulière sera portée (1) aux mécanismes et outils mis en place, difficultés rencontrées et actions développées pour les surmonter et (2) aux écarts entre l'analyse de HI et celle de l'évaluateur afin de fournir des éléments explicatifs.
- 2) Analyser les niveaux d'action et d'engagement liés aux 5 critères sélectionnés par HI (1.efficience, 2.redevabilité, 3.participation, 4.synergies et 5.coopération), les points d'amélioration et les actions

proposées pour les futures interventions, L'analyse devra comprendre également principales leçons apprises en distinguant ce qu'il faut garder, favoriser, améliorer et éviter.

- 3) Analyser les avancées et difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des synergies et complémentaires entre HI et les acteurs belges et non belges concernés par le programme 2017-2021 à tous les niveaux d'intervention de chaque OS et les stratégies à privilégier pour le futur.

### 3.3 Critères d'évaluation et questions évaluatives

Comme mentionné plus haut, les 5 critères de qualité repris ci-dessous sont définis par le Référentiel Qualité Projet de HI. Ils ont été choisis compte tenu des résultats et recommandations des autoévaluations annuelles réalisées au niveau de chaque OS et des engagements auprès de la DGD. Toutes les recommandations et autoévaluations soulignent le besoin d'amélioration de ces critères en interne chez HI Rwanda. L'appréciation portera sur chaque OS.

#### 1. Efficience :

- 1.1. Le mode et la stratégie d'intervention adoptés par le programme en général et chaque OS en particulier ont-ils permis une **flexibilité** et l'atteinte des **résultats** à meilleur coût ?
- 1.2. Dans quelle mesure l'équipe de chaque OS et du programme a-t-elle **optimisé** les ressources ?

#### 2. Redevabilité :

- 2.1. Chaque OS a-t-il permis de rendre des comptes à l'ensemble des parties prenantes, notamment en fournissant des **informations** sur les performances de l'OS au moment **opportun**, et ce de manière impartiale, équitable, et accessible ?
- 2.2. Chaque OS a-t-il minutieusement **respecté** le droit international humanitaire, les conventions internationales et les lois nationales du pays d'intervention relatives à son secteur d'intervention ?

#### 3. Participation :

- 3.1. Dans quelle mesure chaque OS a-t-il mis en place des mécanismes de **consultation** permettant **l'implication** des bénéficiaires ou des organisations représentatives des groupes de bénéficiaires et les professionnels, **l'accessibilité et la considération du genre** ?
- 3.2. Au niveau de chaque OS, dans quelle mesure les **mécanismes d'expression du projet** étaient-ils inclusifs par rapport au genre, à l'âge ou au handicap et à tous les types de bénéficiaires ?

#### 4. Synergies :

- 4.1. Chaque OS a-t-il systématiquement cherché à **collaborer** et développer des **complémentarités** avec l'ensemble des acteurs de la zone d'intervention, y compris les **synergies et complémentarités** qui ont été définies à l'origine du programme avec les acteurs non gouvernementaux belge (ACNGB) dans le cadre stratégique commun (CSC) avec la DGD et en bilatéral ?
- 4.2. Chaque OS s'est-il convenablement intégré aux autres interventions de la zone d'intervention en **respectant** les spécificités d'autres acteurs ?

#### 5. Coopération :

- 5.1. Les partenaires techniques et de mise en œuvre de l'OS ont-ils été suffisamment informés des avancées de l'OS? Ont-ils **participé et été impliqués** aux différentes phases du cycle de projet en lien avec l'OS?
- 5.2. Les partenaires techniques et de mise en œuvre de l'OS ont-ils contribué de manière suffisante et optimale **aux résultats** de l'OS ?

## Thématiques transversales

L'évaluateur rendra compte si les recommandations préalablement reçues par l'équipe opérationnelle ont été intégrées, notamment celles retenues et relatives (1) à l'évaluation intermédiaire, (2) aux dialogues stratégiques avec la DGD et (3) à la mise en œuvre par HI de sa politique institutionnelle en matière de genre, âge et handicap. Pour cette dernière thématique, l'évaluateur devra analyser les progrès des équipes projets et partenaires techniques et de mise en œuvre par rapport à la mise en œuvre de la politique de HI en matière de genre, âge et handicap et les actions à envisager sur la période suivante.

## 4. Méthodologie de l'évaluation et organisation de la mission

### 4.1 Méthode de collecte

L'évaluateur devra prendre en considération et justifier dans son offre technique la conduite de l'évaluation en présentiel et/ou à distance compte tenu du contexte actuel au Rwanda. La mission d'évaluation devra tenir compte des mesures liées au Covid-19 prises par le Gouvernement Rwandais (notamment le couvre-feu et autres restrictions) et leur impact sur le déroulement des activités. A cet effet, l'évaluateur devra prendre un avis de HI concernant les déplacements dans les zones du programme et les modalités de rencontre et d'entretien avec les personnes identifiées.

Sachant que HI met en avant les approches et outils de collecte permettant de disposer d'informations qualitatives et quantitatives, l'évaluateur proposera sa méthodologie. L'évaluateur devra privilégier les méthodes participatives adaptées aux populations cibles. Il s'agira au minimum (1) d'entretiens avec les groupes cibles et bénéficiaires de chaque OS, (2) de focus group discussion avec les bénéficiaires et (2) de revue documentaire. L'évaluateur s'assurera que les différents groupes sont représentés de manière équitable et inclusive.

Dans son offre technique, l'évaluateur devra préciser les étapes de l'évaluation finale et un calendrier réaliste pour mener la mission. Il devra indiquer des échéances pour l'analyse des documents, la validation par HI des outils d'évaluation, la collecte de données, la remise et présentation des rapports de démarrage et provisoire, l'intégration des retours dans le rapport provisoire et la remise du rapport final à HI.

Afin de faciliter la compréhension du programme, les documents de référence seront partagés avec l'évaluateur (fiche pays mise à jour, rapports des réunions des dialogues stratégiques, planification pluriannuelle, rapports internes & externes, synthèses des revues, justification morale, leçons apprises, ..).

### 4.2 Acteurs impliqués dans l'évaluation

Le processus d'évaluation finale mobilisera plusieurs acteurs dont les rôles seront complémentaires. Commanditaire de l'évaluation finale, HI sera représenté par le Directeur de Pays a.i/ coordinateur Opérationnel de l'Axe Inclusion sera l'interlocuteur principal de l'évaluateur avec l'appui du Coordinateur de l'Unité Cadre Stratégique Technique (UCST) et du Responsable de Qualité, Suivi et Evaluation. La Chargée des Opérations, la Chargée des Financements Institutionnels et 3 spécialistes Réadaptation,

Gouvernance Inclusive et SMNI seront sollicités. Les chefs de projet des OS seront des interlocuteurs spécifiques de l'évaluateur et feront le lien avec les équipes techniques, les partenaires, les parties prenantes de chaque OS et les services supports de HI. Les partenaires et les parties prenantes feront le lien avec leurs structures et les bénéficiaires touchés.

### 4.3 Organisation de la mission

Sous le lead du Coordinateur Opérationnel Inclusion, un comité de pilotage (CoPil) de l'évaluation est mis en place pour piloter, orienter et valider les décisions relatives à l'évaluation et émettre une appréciation de la qualité du travail de l'évaluateur. Le programme ayant 3 Outcomes, le CoPil est composé au niveau plus global de 14 personnes dont 2 personnes garantes de la tenue des étapes (le coordinateur de l'UCST et le Responsable de Qualité, Suivi et Evaluation); le Coordinateur Opérationnel Inclusion, responsable du processus avec les 3 chefs de projets, 6 personnes du siège (la Spécialiste MEAL, la Chargée des Opérations et la Chargée des Financements Institutionnels, 3 spécialistes : réadaptation, gouvernance inclusive et SMNI) et 2 représentants des partenaires et parties prenantes (NUDOR et NCPD).

Le CoPil sera convoqué lors des rencontres suivantes : (1) réunion de lancement de l'évaluation, réunion de choix de l'évaluateur, réunion de cadrage et de validation du rapport de démarrage (méthodologie, calendrier, cibles,...) pour les futures étapes; (2) réunions de restitution des conclusions et recommandations de l'évaluation et (3) réunions de valorisation qui porteront sur les rapports provisoire & final et l'élaboration d'un plan d'actions et de suivi des recommandations.

Au niveau du programme Rwanda, un CoPil plus réduit sera composé de 7 personnes dont le Coordinateur Opérationnel Inclusion, le coordinateur de l'UCST, le Responsable de Qualité, Suivi et Evaluation), les 3 chefs de projets et le manager logistique afin de faire un suivi plus détaillé de l'évaluation.

## 5. Principes et valeurs

### 5.1. Politique de Protection et de lutte contre la corruption

Dans le cadre de cette mission d'évaluation, l'évaluateur est tenu de respecter strictement les politiques institutionnelles de HI reprises dans le tableau ci-dessous :

<u>Code de conduite</u>	<u>Protection des bénéficiaires contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels</u>	<u>Politique de protection de l'enfance</u>	<u>Politique de lutte contre la fraude et la corruption</u>
-------------------------	---	---	---

### 5.2. Mesures éthiques\*

Dans le cadre de chaque évaluation, HI s'engage à faire respecter certaines mesures éthiques. La prise en compte de ces mesures dans l'offre technique est impérative :

- **Garantir la sécurité des participants, des partenaires et des équipes** : l'offre technique doit expliciter les mesures de mitigation des risques.



- **Assurer une approche centrée sur la personne / la communauté** : l'offre technique doit proposer des méthodes adaptées aux besoins du public visé (par exemple outils adaptés en cas de public analphabète / langage des signes / matériel adaptés aux enfants...)
- **Obtenir le consentement libre et éclairé des participants** : l'offre technique doit expliciter comment l'évaluateur recueillera le consentement et/ou l'assentiment libre et éclairé de ses interlocuteurs
- **Assurer la sécurité des données personnelles et sensibles tout au long de l'activité** : l'offre technique devra proposer des mesures pour la protection des données personnelles.

\*Ces mesures pourront être adaptées à l'issue du rapport de démarrage.

### 5.3. Participation des acteurs et bénéficiaires

HI considère la participation des acteurs et bénéficiaires comme un principe fondamental. De ce fait, l'offre technique devra proposer des dispositifs garantissant l'implication active des acteurs et des bénéficiaires. A minima, il s'agira entre autres (1) de l'implication des partenaires dans les enquêtes, (2) de la consultation des bénéficiaires dans la construction des grilles d'entretien, (3) de la mise en place d'outils et dispositifs d'expression des opinions et (4) des moyens permettant l'inclusion liée au genre, à l'âge et au handicap.

### 5.4. Autres

**Aspects relatifs à la sécurité**: l'offre technique devra expliciter comment il compte respecter les mesures de sécurité en vigueur au sein de HI : respect des heures de circulation des véhicules HI, bon entretien des moyens matériels mis à disposition par HI, ...

**Mesures de discrétion** : l'offre technique devra faire état des aspects sensibles exigeant des mesures de discrétion.

## 6. Livrables attendus et calendrier proposé

### 6.1. Livrables

- ✓ Un rapport de démarrage de 5 pages affinant/précisant la méthodologie proposée pour répondre aux questions évaluatives et un plan d'actions. Ce plan de démarrage devra être validé par le CoPil.
- ✓ Un support de restitution (power point) de 10 pages présentant les premiers résultats, conclusions et recommandations, devant être présenté au CoPil.
- ✓ Un rapport final d'environ 25 pages et les annexes suivantes (non inclusives) : outils de collecte de données, liste des personnes interviewées, formulaires de consentement des interlocuteurs et tout autre outil produit et pertinent.
- ✓ Une synthèse de 5 pages (un document en français et un document en anglais) indiquant entre autres la méthodologie, les principales conclusions et recommandations.

Le rapport final devra être intégré dans le template suivant :

La qualité du rapport final sera revue par le CoPil de l'évaluation grâce à cette grille :



FO8\_Template\_Rapport\_final.docx



FO7\_Grille\_Qualité\_Rapport\_final.docx

## 6.2. Questionnaire de fin d'évaluation

Un questionnaire de fin d'évaluation sera donné à l'évaluateur et devra être rempli par lui.

## 6.3. Dates et calendrier de l'évaluation

Durée totale de la mission : environ 35 jours

La durée de l'évaluation est estimée à environ 35 jours. Les étapes souhaitées sont déclinées dans le tableau ci-dessous :

Calendrier souhaité :

Activité	Nombre de jours et période	Livrables et échéance
Publication	<b>21 jours (du 16 août au 5 septembre 2021)</b>	Offres soumises à HI au plus tard le 5/09/2021 à mi- nuit. Analyse des offres et choix de l'évaluateur : du 6 au 10 septembre 2021
Contractualisation	<b>1 jour (13 septembre 2021)</b>	Contrat signé par l'évaluateur et HI au 14 septembre 2021
Revue documentaire, de la méthodologie et du calendrier sur base des retours de HI	<b>2 jours (14 au 15 septembre 2021)</b>	Document révisé sur la méthodologie et calendrier finalisé et remis à HI au 12 septembre 2021 à 17h00
Rapport de démarrage	<b>2 jours (du 16 au 17 septembre 2021)</b>	Rapport démarrage remis à HI au 17 septembre 2021 à 17h00
Formation ou mise à niveau des enquêteurs, pré-test et ajustement des outils de collecte des données	<b>2 jours (18 et 19 septembre 2021)</b>	Rapport de formation et liste des enquêteurs ayant participé à la formation remis à HI le 20 septembre à 10h00.
Validation des outils de collecte des données ajustés et remis à HI le 20 septembre à 10h00 pour validation	<b>1, 5 jour (1/2 du 20 et le 21 septembre 2021)</b>	Outils de collecte des données validés par HI et remis au

		consultant le 21 septembre à 15h00.
Collecte des données sur terrain dans chaque district et au niveau national (déploiement en parallèle des enquêteurs par district et au niveau national)	<b>5 jours</b> (du 22 au 26 septembre 2021)	Bref rapport sur le déroulement de la collecte remis à HI le 27 septembre à 10h00
Rédaction du rapport provisoire	<b>5 jours</b> (du 28 septembre au 2 <sup>e</sup> octobre 2021)	Rapport provisoire remis à HI le 2 <sup>e</sup> octobre 2021 à 17h00
Présentation du rapport provisoire	<b>1 jour</b> (session le 4 octobre 2021, entre 8h30 et 10h30)	Présentation Power Point remise à HI le 4 octobre 2021 à 11h30. Observations de HI remises à l'évaluateur le 4 octobre 2021 à 15h00
Rédaction du rapport final	<b>7 jours</b> (du 5 au 11 octobre 2021)	Rapport final et annexes remis à HI le 11 octobre 2021 à 12h00
Présentation du rapport final	<b>1 jour</b> (session de présentation le 13 octobre 2021 entre 8h30 et 10h30)	Présentation power point remise à HI le 13 octobre 2021 à 15h00
Révision du rapport final par l'évaluateur suite aux recommandations de la session de présentation	<b>2 jours (du 14 au 15 octobre 2021)</b>	Rapport final révisé remis par l'évaluateur le 15 octobre à 17h00
Validation du rapport final	<b>2 jours (du 18 au 19 octobre 2021)</b>	Rapport final validé par HI le 19 octobre à 17h00
Un atelier pour présentation des résultats finaux de l'évaluation aux acteurs du projet	<b>2 jours dont :</b> <b>1 jour</b> de préparation des documents de présentation (le 20 octobre 2021) et <b>1 jour d'atelier proprement dit</b> (le 22 octobre 2021)	Présentation power point, déroulé, documents de travail et agenda de l'atelier remis à HI le 20 octobre 2021 à 15h00. Un rapport d'atelier rédigé par HI
Remplissage du questionnaire d'évaluation rempli par l'évaluateur	<b>1/2 jour (remplissage du questionnaire)</b>	Questionnaire d'évaluation rempli par l'évaluateur et

	<b>d'évaluation le 25 octobre 2021)</b>	remis à HI le 25 octobre 2021 à 12h00
Rédaction du plan d'action et suivi des recommandations	<b>4 jours</b> (du 26 au 29 octobre 2021)	Un plan d'action de mise en œuvre des recommandations élaboré par le coordinateur opérationnel de HI au 29 octobre 2021 Un tableau de suivi des recommandations dans la PMBox élaboré par le coordinateur opérationnel de HI et décliné dans les PMbox des OS.

## 7. Moyens

### 5.1 Expertise recherchée du ou des consultant-es

Il est souhaitable que l'évaluation soit réalisée par un évaluateur principal et une équipe d'évaluateurs (indispensable), de préférence avec une équipe d'enquêteurs pour la collecte des données. L'évaluateur ou l'entreprise doit être enregistré au Rwanda. Les personnes proposées pour la mission doivent présenter les compétences et expériences suivantes, dûment référencées :

a) Evalueur principal :

Obligatoires :

- 1) Diplôme universitaire de niveau AO minimum en sciences sociales, économiques et de gestion, gestion de projets, santé, éducation et disciplines connexes ;
- 2) Expérience avérée en évaluation des projets multisectoriels (minimum 5 ans) et à l'échelle d'au moins 10 districts du Rwanda et au niveau national ;
- 3) Avoir été dans une position d'évaluateur principal ;
- 4) Maîtrise du français indispensable ;
- 5) Fortes capacités rédactionnelles prouvées en français (référence aux documents produits) ;
- 6) Fortes capacités de travailler avec les institutions gouvernementales et d'autres partenaires ;
- 7) Lettre de non-créances fiscales.

Souhaitées :

- Expérience en adaptation d'outils et moyens de communication ;
- Maîtrise de logiciels de statistiques et analyse de données.

b) Autres évaluateurs :

Obligatoires :

- 1) Diplôme universitaire de niveau AO et expérience et maîtrise avérées (minimum 4 ans) dans au moins un des domaines suivants : (1) Réadaptation Fonctionnelle, (2)

- Réadaptation à Base Communautaire, (3) Développement Local Inclusif, (4) Santé et prévention / lutte contre l'épilepsie, (5) Genre ;
- 2) Expérience d'évaluation de projets similaires (au moins 2 projets similaires) ;
  - 3) Expériences d'évaluation au Rwanda (minimum 4 ans);
  - 4) Expérience d'évaluation prouvée (minimum 3 ans) à l'échelle d'au moins 10 districts du Rwanda et au niveau national ;
  - 5) Maîtrise du français indispensable ;
  - 6) Fortes capacités rédactionnelles prouvées en français (référence aux documents produits);
  - 7) Capacités de traiter avec les institutions gouvernementales et d'autres partenaires ;
  - 8) Expérience dans la conduite d'enquêtes auprès de personnes vulnérables ;
  - 9) Adaptation d'outils et moyens de communication.

Souhaitées :

- Expérience dans d'autres secteurs du programme autres que le sien (santé maternelle et infantile épilepsie, développement inclusif, accès aux services, réadaptation physique et fonctionnelle)
- Maîtrise de logiciels de statistiques et analyse de données.

C) Enqueteurs :

Obligatoires :

- 1) Diplôme universitaire de niveau AO en sciences sociales, économiques et de gestion, gestion de projets, santé, éducation et disciplines connexes ;
- 2) Expérience d'au moins 3 ans en collecte de données quantitatives et qualitatives ;
- 3) Expériences de collecte de données auprès des personnes handicapées, des personnes atteintes d'épilepsie, usagers des services de réadaptation, des organisations de personnes handicapées, des organisations de personnes atteintes d'épilepsie ;
- 4) Maîtrise de logiciels de statistiques et analyse de données.

Souhaitées:

- Expérience d'enquête dans les secteurs santé maternelle et infantile, épilepsie, développement inclusif, accès aux services, réadaptation physique et fonctionnelle.

## **5.2 Budget alloué à l'évaluation**

Le budget alloué à l'évaluation finale externe sera fourni en Francs Rwandais. Le coût global, toutes taxes comprises, sera détaillé de la manière suivante:

- 1) Le coût de journée de chaque intervenant avec la décomposition des temps d'intervention par intervenant et par étape de travail ;
- 2) Les coûts annexes (prestations et documents complémentaires) ;
- 3) Les frais de transport dans les districts d'intervention et à Kigali ;
- 4) Les frais de traduction ;
- 5) Autres frais logistiques ;
- 6) Les frais d'aménagements raisonnables qui seront jugés nécessaires pour la réalisation de la mission, y compris la prise en charge des facilitateurs de communication pour entre autres les personnes handicapées.

Le paiement sera effectué selon les modalités suivantes :

- 25% du montant total après la remise du rapport de démarrage approuvé par le coordinateur opérationnel et sur base de la validation du CoPil.

- 40% du montant total après la remise du rapport provisoire approuvé par le coordinateur opérationnel sur base de la validation du CoPil.
- 35% du montant total après la remise du rapport final approuvé par le coordinateur opérationnel sur base de la validation du CoPil.

### 7.3. Ressources disponibles mises à disposition de l'équipe d'évaluation

- Document de programme soumis à la DGD
- Justifications morales des années écoulées (de 2017 à 2020)
- Différents rapports annuels et compte rendus sur le programme
- Document de planification, suivi et évaluation pour chaque OS (PMBox)
- Rapport d'évaluation intermédiaire externe
- Conventions de partenariat
- 11 tablettes
- Logiciel Survey CTO si besoin.

## 8. Soumission des offres

### Eléments constitutifs des dossiers de candidatures

Les dossiers de candidature des évaluateur (trice)s intéressé(e)s par la mission d'évaluation devront obligatoirement comporter les trois éléments suivants:

1. Une proposition technique (ne dépassant 10 pages) présentant la compréhension des enjeux de cette évaluation et des termes de référence, la méthodologie d'évaluation proposée, la population ciblée, localisation ainsi que le calendrier d'exécution envisagé ;
2. Une proposition financière détaillée avec le coût total (honoraires par journée, frais de transport, frais logistiques, frais de traduction,...).
3. En lien avec le point 5.1 plus haut, le Curriculum Vitae d'au moins deux évaluateurs et des enquêteurs, dont un évaluateur principal (formation, expériences tant dans les domaines couverts par le programme que dans ce type de mission d'évaluation avec une liste des travaux réalisés) et les références, y compris la liste publications principales et documents similaires produits à annexer à l'offre, une copie de diplôme d'études supérieures requises
4. Dossier administratif de l'évaluateur ou l'entreprise:
  - Attestation de non créance délivrée par Rwanda Revenue Authority (RRA);
  - Attestation de non créance de RSSB ;

Enregistrement EBM ;

- Certificat de RDB ;
- Certificat TVA.

**NB**: Les dossiers de candidature incomplets seront déclarés inéligibles et ne seront donc pas intégrés dans le processus de sélection.

Les dossiers de candidature complets devront être déposés au plus tard le **3 septembre 2021** à minuit (**00 heure**) à l'adresse e-mail suivante : [recrutement@rwanda.hi.org](mailto:recrutement@rwanda.hi.org)

Les dossiers déposés en version papier ne seront pas considérés.

Fait à Kigali, le 5 août 2021

## 9. Annexes

- [Le Référentiel qualité de HI](#), sur lequel tout évaluateur doit baser son évaluation
  - [La Politique Handicap – Genre – Age](#), qui doit orienter l'approche et la construction des outils d'évaluation dans l'offre technique
  - Annexe 1 : Résultats attendus, indicateurs et principales activités
  - Annexe 2: Théorie du Changement associée au Rwanda
-